

Pour cela, si vous ne l'avez pas encore fait, merci de nous transmettre le mandat rempli et signé. (téléchargeable sur le site du centre social ou le portail familles) avec un RIB.

Si vous n'êtes pas prélevé, il vous est possible de nous effectuer un virement (coordonnées bancaires affichées sur la facture) ou de nous faire parvenir des chèques vacances et chèques CESU dès réception de la facture.

Dans tous les cas, nous vous demandons de bien vouloir **prévenir de l'absence de votre enfant** auprès de l'équipe d'animation au 02 41 30 45 59 (accueil de loisirs) ou auprès de l'accueil du centre social au 02 41 49 06 49.

Le coût de présence ne sera pas dû :

- en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou d'une copie d'ordonnance
- en cas d'absence signalée 7 jours à l'avance pour les vacances et les mercredis.

Assurances



Le Centre Social a souscrit une assurance responsabilité civile collective, il est également conseillé d'avoir une assurance responsabilité civile individuelle qui couvre votre enfant pendant ses temps de loisirs.

Votre enfant reste sous votre responsabilité s'il est présent aux abords ou dans les locaux avant et après les horaires d'accueil. Les enfants doivent être accompagnés dans les locaux par une personne responsable. Ils ne sont autorisés à quitter les locaux de l'accueil de loisirs qu'à l'arrivée de leurs parents ou toute personne désignée à l'avance par ces derniers. Pour les enfants devant rentrer seuls, veuillez le préciser lors de l'inscription sur l'autorisation parentale en notant l'heure à laquelle ils sont autorisés à partir.



Actualisé le 20/11/2024

ACCUEIL DE LOISIRS

- règlement intérieur -

4-11
ANS

Le Centre Social Indigo propose un mode d'accueil éducatif et des animations qui répondent à un besoin de garde et de loisirs des enfants. Il a pour but de favoriser l'épanouissement, la découverte, l'apprentissage de la vie en groupe, l'expression des enfants dans une ambiance de détente et de respect de chacun.

L'équipe d'animation est composée de professionnels de l'animation diplômés :

- Animat.eurs.rices
- Marie-Françoise Moreau - Directrice
- Une équipe de vacataires (selon le nombre d'enfants inscrits à chaque période de vacances).

Accueil du mercredi

et des VACANCES



L'accueil est assuré à partir de **7h15 jusqu'à 18h30**. Il est possible d'inscrire votre enfant seulement le matin ou l'après-midi, avec ou sans repas.

Votre enfant **peut arriver entre 7h15 et 9h30** (à part les jours de sortie où des horaires spécifiques sont notés sur les plaquettes), en fin de matinée **entre 11h30 et 12h** ou en début d'après-midi **entre 13h15 et 14h**.

Le départ peut s'effectuer **entre 11h50 et 12h30** (sans repas), **entre 13h30 et 14h** (avec repas) **ou entre 17h et 18h30**.

Sa présence est obligatoire, le matin, entre 9h30 et 11h50 et l'après-midi, entre 14h et 17h.*

** Exceptionnellement, nous permettons qu'un enfant s'absente pour participer à une activité sportive ou culturelle, à un rendez-vous ou à un anniversaire s'il est accompagné par un adulte, mais ce temps ne sera pas décompté du coût de l'après-midi.*

Centre Social Indigo - 22 rue Jules Verne - Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h sauf le jeudi dès 14h30

Accueil du Centre Social ☎ 02 41 49 06 49 / Animatrices Maison Enfance St André ☎ 02 41 30 45 59



SÈVREMOINE

OÙ DÉPOSER MON ENFANT ?

Accueil à la **Maison de l'enfance** pour tous **jusqu'à 7h40 et après 18h. Entre 7h40 et 18h**, les enfants de maternelle sont accueillis à la maison de l'enfance et les enfants du **CP au CM2 au restaurant scolaire** (prendre route du cimetière, 2 rue Jacques Prévert).

Animations



Diverses activités, avec **un thème par période**, sont organisées : jeux individuels et collectifs, ateliers de modelage et d'arts plastiques, cuisine, bricolage, activités d'extérieur, activités culturelles, jeux libres, des sorties culturelles ou ludiques...

Pour le respect du rythme des enfants, un temps calme est proposé en début de chaque après-midi, les plus jeunes sont allongés sur des couchettes.

L'équipe qui cherche à faire valoriser les différences peut adapter les animations pour des enfants porteurs de handicap dans la limite de ses compétences. Pour un meilleur accompagnement, un échange avec les parents et l'équipe est nécessaire avant le premier accueil.

Repas et Gôter



Le repas du midi est fourni par l'accueil de loisirs, livré par le Service de Restauration « Convivio ». Il a lieu vers 12h dans la salle du restaurant scolaire. **Toute commande de repas devra être réalisée au plus tard la veille (avant 9h30) de la présence prévue de l'enfant, en appelant l'accueil du centre social.** Il n'est pas possible de venir seulement pour le repas.

Votre enfant peut prendre son petit déjeuner à l'accueil de loisirs ; c'est à vous de le fournir.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et est servi entre 16h30 et 17h. En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les goûters sont adaptés, mais n'oubliez pas de le signaler lors de l'inscription.

Inscriptions et Paiement



Environ deux semaines avant chaque période de vacances scolaires, les plaquettes sont disponibles sur le site internet, à l'accueil du Centre Social Indigo et à l'accueil de loisirs à Saint André (rue Augustin Vincent, St André de la Marche).

L'INSCRIPTION se fait par internet via le portail ESPACE FAMILLE ([un lien vous est nécessaire](#), contactez-nous si vous ne l'avez pas reçu par mail).

ATTENTION : lorsque vous cliquez sur les cases pour réserver des plages horaires et qu'une case reste grisée après validation, cela signifie que le nombre de places maximum est atteint. **Vous pouvez directement mettre votre enfant en liste d'attente. Vous serez prévenu quand une place se libère.**

Pour l'inscription, veuillez-vous munir de votre numéro d'allocataire CAF ou MSA. Vous devrez remplir une fiche sanitaire précisant le numéro de téléphone et l'adresse du domicile, les noms et numéros de téléphone à prévenir en cas d'urgence, les noms des personnes autorisées à venir chercher votre ou vos enfants, les éventuels problèmes médicaux et une copie du carnet de vaccination.

Pour les vacances et les mercredis, il est possible d'inscrire avec ou sans repas. Le nombre de places est limité. **Vous pouvez effectuer les réservations via internet** selon les dates notées sur les plaquettes des différentes périodes d'animations. **Pour les mercredis**, il est possible d'inscrire **au plus tard le lundi précédent**, en fonction du nombre de places disponibles.

LA FACTURATION s'effectue à l'heure (avec un minimum de 3h facturées le matin et 3h l'après-midi). Toute heure commencée est dûe.

Tarifs : selon le quotient familial + coût du repas + adhésion familiale annuelle. (voir plaquette de la période concernée). Nous avons défini 7 tranches de tarif pour une meilleure prise en compte des revenus des familles, notamment pour les plus vulnérables. **Pensez à nous communiquer votre nouveau quotient en cas de changement.**

Pour le règlement des factures, afin de faciliter la gestion des encaissements et pour ne pas vous obliger à vous déplacer, **nous privilégions désormais le prélèvement bancaire.** Les prélèvements ont lieu le 15 de chaque mois suivant une activité à laquelle votre enfant a participé.